

Construction d'une méthodologie de calcul de paiements pour services environnementaux (PSE) rendus par l'activité agricole



Pour : Agence de l'eau Adour-Garonne

Date : 2018 - 2019

Région : Occitanie - **Domaine :** Agroécologie Biodiversité

Solagro a accompagné l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans la définition d'un outil de calcul de paiements pour les services environnementaux (PSE) rendus par l'activité agricole. Ce dispositif est destiné à être utilisé sur des territoires à enjeux eau et biodiversité.

Contexte

Le plan biodiversité, dans sa mesure n°24, prévoit des paiements pour services environnementaux (PSE) rendus par l'activité agricole. Dans ce cadre, l'agence de l'eau Adour-Garonne a souhaité mettre en place un dispositif de paiements pour services environnementaux en 2019.

Le paiement (PSE) vise à inciter les agriculteurs, dans les zones à enjeux eau et biodiversité, à opter pour des pratiques favorables à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité que serait susceptible de rémunérer la prochaine PAC post 2020.

Objectifs

L'objectif de la mission était de définir un cahier des charges, une méthodologie, des indicateurs, des modes de calcul et des seuils permettant de noter des exploitations agricoles et de déclencher un paiement et ainsi rémunérer les services environnementaux évalués.

Déroulement

Solagro a proposé une méthodologie qui évalue le service écologique sur la base de 3 indicateurs facilement calculables, à l'échelle des exploitations, sur tous les systèmes de production et couvrant les deux principaux enjeux écologiques que sont le maintien de la biodiversité et des ressources en eau.

Cette méthodologie s'inspire à la fois de l'approche « systèmes agricoles à haute valeur naturelle », du programme Ecopoints développé en Basse-Autriche et des Prestations écologiques requises mises en oeuvre en Suisse.

Elle est basée sur 3 indicateurs pondérés chacun sur 10 :

- Indicateur 1 : La diversité de cultures
- Indicateur 2 : L'extensification des pratiques agricoles
- Indicateur 3 : La présence d'infrastructures agro-écologiques

Résultats

Au terme de la mission, Solagro a remis à l'Agence de l'eau :

- un rapport explicatif de la méthode comprenant: des éléments bibliographiques, les indicateurs retenus et leurs liens avec les services écosystémiques, la méthode de calcul des points.

- Un descriptif de la méthode de contrôle.

- Un module de calcul sous excel permettant de calculer les points à partir des données déclaratives avec un guide d'utilisation.

Suite à la création de cet outil, Solagro a accompagné l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans la mise place du dispositif sur le bassin Adour Garonne et accompagné 500 agriculteurs.